

Motion de Mme Alice Ecuillon, MM. Robert Pattaroni, Guy Savary, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz: «Affichages des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?»

(renvoyée à la commission des travaux par le
Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'existence du règlement d'exécution de la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels, du 15 janvier 1957, B 2 05;
- l'article 11 du règlement susmentionné concernant les panneaux d'affichages, d'une part, et l'article 12 concernant l'obligation pour les communes de procéder à l'affichage des actes et avis officiels, d'autre part;
- que, sur les 62 panneaux prévus, 7 sont actuellement introuvables, probablement enlevés lors de travaux et pas reposés; pour le huitième, seuls les supports ont été retrouvés;
- que le règlement précité n'est aujourd'hui pas respecté par les autorités de notre Ville, puisque, après contrôle, sur 17 panneaux, seuls 7 portaient l'affichage de la délibération du Conseil municipal du 21 février 2001, dont le délai référendaire expirait le 10 avril à midi;
- que la majorité de ces panneaux sont dans un état déplorable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se mettre en conformité avec les articles 11 et 12 du règlement B 2 05. 01;
- à respecter l'obligation qui lui est faite d'informer la population;
- à étudier la possibilité de publier les actes et avis officiels de la Ville de Genève dans la *Feuille d'avis officielle*.